

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

Séance du 15 décembre 2015 14h15 à Marseille (Salle du Conseil)

PV approuvé par le conseil d'administration En sa séance du 26 janvier 2016



Etaient présents:

Collège A	
M. Yvon BERLAND, Président de l'Université	
M. Marc PENA	
Mme Marie MALISSEN	
Mme GUAZZELLI	
M. Michel PROVANSAL	30.00

Collège B	
Mme Emilie CARRETIER	
M. Olivier KERAMIDAS	
Mme Caroline MAURIAT	
Mme Virginie MERCIER	
Mme Agnès TREBUCHON	

Collège « BIATSS »		
	M. Philippe BLANC	
	M. Georges RELJIC	

M. Antoine TICHADOU
M. Renaud ARGENCE
M. Jean BOULHOL
M. Tom OROFFINO

Les personnalités extérieures

Mme Marie-Laure ROCCA SERRA

Mme Catherine HUSSON-TROCHAIN

Etaient représentés:

M. Eric VALERIO	A donné pouvoir à Mme Carretier
Mme Sabine NAPIERALA	A donné pouvoir à Mme Mauriat
M. Jean-David CIOT	A donné pouvoir à M. Pena
M. Jean-Marie d'ASPE	A donné pouvoir à M. Berland
M. Christophe MASSE	A donné pouvoir à M. Keramidas
Mme Catherine GEINDRE	A donné pouvoir à M. Berland
M. Jean-François BIGAY	A donné pouvoir à M. Pena

Etaient absents sans représentation : 1

25 mambras	nrácante e	ou représentés	
ZJ IIICIIIDIES	DIESEILS (uu representes	



Etaient présents:

Membres de droit

Directrice Générale des Services	Mme Dominique ESCALIER	
Agent comptable	Mme Isabelle LECLERCQ	

Invités permanents

Directeur Général des Services Adjoint	M. Jean-Paul BONY
Directeur Général des Services Adjoint	M. Jean-Philippe POTIER
Vice-président Formation	M. Thierry PAUL
Vice-président Recherche	M. Denis BERTIN (excusé)
Vice-président Etudiant	Mme Marie DELFINO
Vice-président Relations internationales	Mme Sylvie DAVIET
Vice-président Développement Durable	Mme Mariane DOMEIZEL
Vice-président Système d'Information	M. Gérard SOULA
Vice-Président Affaires Juridiques	M. Richard GHEVONTIAN
Directrice du SUIO	Mme Evelyne MARCHETTI
Directrice du SUMPP	Mme Irène SARI MINODIER
Directeur du SCD	M. Johann BERTI
Directeur du SIUMPPS	M. Patrick DISDIER

Invités permanents extérieurs

Représentant M. le Recteur	Représenté par Mme Céline VIDAL
Délégué régional CNRS	M. Younis HERMES
Délégué régional INSERM	Représenté par Mme Aurélie PHILIPPE

Invités permanents : Directeurs de composantes

UFR ALLSH	M. Pierre-Yves GILLES
UFR Sciences	M. Jean-Marc PONS
UFR Economie et Gestion	M. Pierre GRANIER
UFR Droit et Science Politique	M. Philippe BONFILS
UFR Pharmacie	Mme Françoise DIGNAT- GEORGE
EU3M	Mme Anne DEMEESTER (excusée°

Invités exceptionnels



Cette séance du conseil d'administration étant la dernière pour la mandature en cours, **le Président** remercie les membres du conseil d'administration pour leur implication dans la mission qui leur a été confiée de se prononcer sur l'ensemble des éléments stratégiques ayant permis la mise en place de l'université.

I/ Approbation du conseil d'administration du 24 novembre 2015

Le PV est approuvé à l'unanimité.

II/ Approbation du conseil d'administration du 1er décembre 2015

Le PV est approuvé à l'unanimité sous réserve des modifications demandées par Monsieur Blanc.

III/ Campagne d'emplois Enseignants et BIATSS 2016

En préambule **le Président** rappelle le contexte national difficile dans lequel s'inscrit la campagne d'emplois. Il présente ensuite la campagne d'emplois enseignants-chercheurs et BIATSS (cf powerpoint « Campagne d'emploi 2016 ; Présentation au conseil d'administration du 15 décembre 2015 » annexé au procès-verbal).

A/ Campagne d'emplois enseignants-chercheurs et enseignants

Ayant terminé sa présentation, **le Président** précise que pour le poste numéro 1545 (ligne 95), la demande de section n'est pas encore déterminée. En effet, le premier souhait était de publier ce poste en 8^{ème} section, cependant le comité technique s'est prononcé sur une demande modifiée pour que le poste soit ouvert en 8^{ème} et 14^{ème} sections.

Le conseil académique plénier s'étant prononcé uniquement sur la 8ème section, il n'est pas possible pour le Président de faire adopter en conseil d'administration une proposition d'ouverture de poste en la 8ème et 14ème sections.

Une fois la demande précisée, ce poste fera l'objet d'un nouveau passage devant les instances.

Par ailleurs **le Président** indique qu'un certain nombre de demandes de postes de professeurs ne font pas apparaître la mention du grade, à savoir première ou seconde classe.

Il donne la parole à Madame Donnart afin que soient données des précisions.

Madame Donnart fait savoir que les postes de professeurs proposés dans les composantes ALLSH, ESPE, FEG et l'IUT sont des postes de professeurs de seconde classe.

Madame Mauriat constate que cette campagne d'emplois est le reflet de la politique d'austérité qu'elle interprète comme une conséquence logique des Responsabilités et Compétences Elargies (RCE), du transfert de la masse salariale et de l'obligation faite aux Présidents d'université de la contenir. Cette politique se traduit par des décalages de postes, par une grande précarité avec un nombre important de contractuels. Sur ce point elle rappelle la position du SNESUP-FSU qui considère que les missions permanentes du service public doivent être assurées par des agents titulaires et non par des personnels non titulaires.



Le Président répond que le passage aux Responsabilités et Compétences Elargies donne une responsabilité importante aux universités en matière de gestion de la masse salariale. Néanmoins, compte-tenu des contraintes budgétaires, et après avoir observé ce qui se pratique dans l'ensemble des ministères, imaginer que sans les RCE l'Etat n'aurait pas supprimé de postes est une erreur.

Il précise également que les postes d'ATER pérennes existaient avant le passage aux RCE et que ces supports peuvent être souhaités par les composantes pour différents motifs.

Madame Mauriat indique que les motivations des composantes pour les choix des supports de postes n'apparaissent pas dans les tableaux de la campagne d'emplois.

Le Président ajoute que cette année il faut anticiper l'absence de dotation pour un certain nombre d'éléments constitutifs de la masse salariale, notamment le GVT.

Madame Mauriat demande comment des postes de maîtres de conférences peuvent être transformés en poste d'enseignants du second degré contractuels. Elle demande si ces recrutements sont des contrats LRU.

Madame Escalier répond qu'il ne s'agit pas de contrats LRU. Dans les établissements des postes vacants peuvent être pourvus par des personnels de type second degré non titulaires.

Madame Mauriat note des heures complémentaires comme support de poste et demande s'il ne s'agit pas de fongibilité.

Madame Escalier répond que les heures complémentaires sont incluses dans l'enveloppe masse salariale car il s'agit de rémunération. L'utilisation d'un support, provisoirement vacant, permet de rémunérer en heures complémentaires un vacataire extérieur ou un personnel de l'établissement.

Madame Mauriat demande ce qui change sur le statut d'un lecteur pour qu'il passe de contractuel (campagne précédente) à titulaire (dans l'actuelle campagne).

Madame Escalier indique qu'il s'agit d'une erreur.

Monsieur Provansal, dans le cadre de la politique de site, rappelle qu'il avait été question que des postes soient attribués à l'établissement.

Le Président répond que c'est exact. Néanmoins le décret relatif à la politique de site n'ayant pas encore été publié, les postes n'apparaissent pas dans la campagne d'emplois.

Monsieur Provansal souhaite faire deux remarques sur les nominations par le rectorat de titulaires académiques : d'abord ce sont des personnes connues. Ensuite quand la personne est présente dans l'établissement depuis plus d'un an elle se trouve dans une situation fragilisée compte-tenu du fait qu'elle ne peut pas candidater au concours du second degré, les dates ne coïncidant pas toujours. Par conséquent être affecté ailleurs qu'à l'université est difficile et de ce fait il n'y a pas de véritable concours.



Monsieur Blanc rejoint les propos de Madame Mauriat. Il ajoute que le fait que cette campagne d'emplois ait été votée à l'unanimité en conseil académique envoie comme signal au Ministère que tout se passe bien dans l'université. Il invite l'ensemble des membres à s'opposer à cette campagne d'emplois afin de montrer les difficultés rencontrées par l'université.

Le Président répond que depuis des mois la CPU se bat à ce sujet. Cette année il n'y aura ni prélèvement sur les fonds de roulement, comme cela s'est produit l'an passé à hauteur de cent millions, ni augmentation de la réserve de précaution.

Il espère que les dotations (non communiquées à ce jour) ne seront pas diminuées, le budget ayant été réalisé à dotation équivalente.

Pour finir il souligne que le GVT (1,6 million d'euros) ne sera pas compensé, et qu'il faut donc trouver cette somme pour l'année 2016 dans la masse salariale.

Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois enseignantschercheurs et enseignants 2016 par 20 voix pour et 5 voix contre.

B/ Campagne d'emplois BIATSS

Madame Mauriat fait remarquer que n'apparaissent pas dans les tableaux les recommandations en termes de médecins de prévention et d'infirmiers faites par le CHSCT. Elle souhaite que cette urgence de recrutement soit corrigée.

Le Président répond qu'il est très compliqué, aujourd'hui, de recruter un médecin du travail. La pénurie fait que les internes de cette spécialité (la moins choisie à l'internat) sont happés à l'issue de leur formation avec des salaires que l'établissement ne peut pas offrir.

Il informe qu'il y a deux mois, il a, avec Madame Sari-Minodier, rencontré une personne intéressée. Finalement cette dernière a trouvé un poste financièrement plus intéressant. Cependant un médecin du travail vient d'être recruté et le poste d'infirmier est en cours de recrutement.

Monsieur Reljic relève que le Président a émis un doute sur le versement du CAS pension pour 2016. Il souhaite savoir si cela ne concerne que les recrutements «Sauvadet».

Madame Escalier répond que des augmentations conséquentes de la cotisation au titre du CAS pension (retraite des fonctionnaires) ont eu lieu ces dernières années. L'établissement a imaginé que si toutefois l'Etat devait de nouveau augmenter le CAS pension il le financerait.

Monsieur Reljic demande si l'Etat s'était engagé à financer le CAS pension des recrutements «Sauvadet».

Madame Escalier fait savoir que l'Etat finance le CAS pension des «Sauvadet» mais pas les primes.

Monsieur Provansal déclare que dans beaucoup de conseils des motions ont été présentées pour rappeler que l'enseignement supérieur et la recherche ne sont pas simplement une dépense mais un investissement pour l'avenir, et que former davantage



d'étudiants à moyens constants est une façon de dégrader le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche.

En diminuant l'encadrement tant en BIATSS qu'en enseignants-chercheurs les missions fondamentales de l'enseignement supérieur et de la recherche sont compromises.

Le Président répond que déposer une motion n'entrainera pas une réaction au niveau de l'Etat. Il ajoute que l'établissement doit également réfléchir sur la façon dont sont formés certains groupes d'étudiants.

Il fait savoir également que l'établissement est réputé, par rapport à la moyenne nationale, pour être surdoté de 400 postes. Par conséquent, AMU, comme les universités de Paris V, VI, VII entre autres, ne bénéficient pas de créations de postes au titre de la convergence (postes attribués aux établissements sous-dotés par rapport à la moyenne nationale). Cette décision est contestée, notamment par l'établissement, car le calcul de la convergence considère uniquement l'aspect formation sans prendre en compte l'aspect recherche.

Le conseil d'administration approuve la campagne d'emplois BIATSS 2016 par 20 voix pour et 5 voix contre.

IV/ Budget de l'université pour l'année 2016

En préambule, **le Président** fait part de quelques éléments de contexte (cf powerpoint «Budget 2016 Présentation au Conseil d'Administration du 15 décembre 2015» annexé au procès-verbal)

Mesdames Carpentier et Leclercq présentent le budget (cf powerpoint «Budget 2016 Présentation au Conseil d'Administration du 15 décembre 2015» annexé au procès-verbal).

Madame Mauriat souhaite savoir où apparaissent les postes des enseignants-chercheurs en CDI LRU.

Madame Escalier répond qu'ils apparaissent dans les postes de personnels titulaires mais qu'effectivement il faudrait les distinguer.

Monsieur Provansal, concernant la Fondation A*Midex, demande si les crédits sont arrêtés à la fin de la période probatoire.

Le Président répond que la convention signée avec l'ANR prévoit d'engager un certain nombre d'actions d'ici le 31 décembre 2015. Néanmoins certaines actions pourront être engagées jusqu'en 2018, notamment concernant la rémunération des personnels.

Monsieur Provansal note que la Fondation Imera est hébergée dans des locaux de l'université. Il demande sur quel budget seraient prélevées des dépenses liées à la réhabilitation des locaux.

Le Président indique que les locaux dans lesquels est hébergée la Fondation Iméra sont neufs ou ont fait l'objet d'une réhabilitation récente. Il précise que la fondation bénéficie de deux types de financements à savoir une dotation du RFIEA et une dotation de l'université.



Madame Mauriat s'étonne de ne pas connaître le montant de la dotation de l'Etat attribuée à l'université en 2015.

Madame Carpentier répond qu'au moment de l'élaboration du budget le montant de la dotation définitive n'est pas connu.

Le Président fait savoir que ce dernier devrait être connu très prochainement.

Madame Mauriat note qu'en général les autorisations d'engagement sont supérieures aux crédits de paiement. Elle souhaite savoir si l'excédent se fait entre les charges à payer et les recettes.

Madame Carpentier répond que le solde budgétaire est calculé sur la colonne «encaissements» moins la colonne «décaissements» et les autorisations d'engagement sont le montant sur lequel on va contractualiser pour l'année 2016. Mais cela peut concerner trois années si le contrat est de trois ans.

Madame Mauriat, sur le tableau numéro 9, demande comment se traduit budgétairement le fait que les restes à engager sont inférieurs aux restes à payer (sur certaines lignes).

Madame Carpentier répond que cela signifie que l'établissement a engagé (des autorisations d'engagement) dans les années antérieures à celle du budget 2016, et que ces engagements se dénouent (c'est-à-dire donnent lieu à des décaissements) sur plusieurs années. Au niveau des crédits de paiement cela peut signifier que l'établissement a antérieurement encaissé de l'argent les années précédentes qui n'a pas été décaissé Ces sommes apparaissent dans la trésorerie de l'agent comptable.

Madame Leclercq précise que l'intérêt de ces tableaux est de permettre de suivre la consommation des autorisations d'engagement ainsi que la consommation des crédits de paiement.

Madame Mauriat souhaite savoir où apparait l'information concernant l'utilisation éventuelle de la masse salariale pour du fonctionnement.

Madame Carpentier répond que cela n'apparait pas vraiment car c'est le premier exercice en mode GBCP. Cela pourra se voir en 2017 avec des écarts au niveau des dépenses de masse salariale et des dépenses de fonctionnement par rapport à l'année 2016 (bien que ce soit difficile au niveau de l'établissement, différentes autres augmentations ou diminutions pouvant modifier les écarts).

Madame Leclercq souligne que le budget est voté par enveloppes :

- personnel,
- fonctionnement,
- investissement.

Dans le contrôle des crédits effectué à l'agence comptable, une attention particulière est portée sur le fait que chaque enveloppe soit utilisée conformément à ce qui a été voté par l'assemblée délibérante.



Monsieur Provansal se souvient qu'en début d'exercice une attention particulière était portée sur les frais de réception, de téléphonie et il demande ce qu'il en est dans le budget exécuté 2015.

Le Président répond que le budget exécuté 2015 et les objectifs fixés par rapport à ces économies ne seront connus qu'au mois de février. Dans le budget 2016 ont été prévues des économies de fluides (1 million d'économie sur le gaz et l'électricité).

Madame Carpentier ajoute qu'une économie sera également effectuée sur le gardiennage car le nouveau marché est désormais centralisé au niveau de l'établissement.

Le Président souligne que les marchés doivent être passés à l'échelle de l'établissement car le volume permet des économies.

Avant de passer aux votes, **le Président** souhaite faire deux commentaires. D'une part cette année encore l'établissement prévoit un budget déficitaire à hauteur de quatre millions. Pour cela il faut avoir l'accord du recteur.

Le Recteur a donné son accord car ce dernier a confiance dans le travail réalisé par l'établissement.

D'autre part, Le Président a rencontré les services du rectorat et la DRFIP qui l'ont félicité sur l'engagement des personnels et sur le travail réalisé jugé remarquable.

Le conseil d'administration approuve le budget de l'université pour l'année 2016 par 19 voix pour, 5 voix contre et 1 abstention.

V/ FIP / appel à projets 2016

Monsieur Paul propose de soumettre pour approbation l'appel à projets 2016 du fonds d'intervention pédagogique.

Monsieur Paul fait un retour sur le bilan du FIP 2014 (projets achevés) : il rappelle qu'en termes de méthodologie les cinq lauréats ont été auditionnés pendant une trentaine de minutes et qu'il en est ressorti les éléments suivants :

- trois projets parmi les cinq ont bien fonctionné. Les objectifs ont été atteints. Il demeure néanmoins une interrogation sur la capacité de l'un des projets à diffuser car il est apparu que le dispositif de ce projet est centré sur une seule personne.
- un des cinq projets n'a pas suscité d'adhésion au niveau des étudiants, car celui-ci était présenté comme optionnel.
- le dernier projet accuse aujourd'hui un retard très important. Ce projet a pour ambition de monter des vidéos avec un niveau de sophistication pédagogique très élevé. Faute de moyens humains le projet n'a pu être achevé dans les temps.

Monsieur Paul fait une lecture des modifications apportées au précédent FIP (en rouge dans le document annexé au pv).

Monsieur Oroffino fait savoir que l'UNEF s'abstiendra car elle n'adhère pas à la mise en concurrence des projets présentés même si cela favorise l'émergence de nouvelles pratiques en matière pédagogique contribuant à d'augmenter la réussite et l'accompagnement des étudiants.



Le conseil d'administration approuve les modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention pédagogique pour l'année 2016 par 24 voix pour et 1 abstention.

VI/ Ouverture de parcours CMI

Monsieur Paul rappelle qu'un CMI est un label délivré à des étudiants qui ont suivi en plus de leur cursus des UE surnuméraires à chaque semestre, avec en moyenne six crédits de plus par semestre. Ces UE additionnelles sont généralement des UE qui portent sur le domaine des sciences humaines et sociales avec des méthodes pédagogiques actives sous forme d'apprentissage par problème ou par projet avec un accompagnement personnalisé. Il précise qu'il s'agit de parcours qui s'étalent sur cinq ans, calqués sur le modèle anglosaxon master engineering mais qui ne délivre pas le titre d'ingénieur.

Ces parcours sont financés par le réseau FIGuRe (Formation à l'ingénierie par des Universités de Recherche).

Le CMI «analyse chimique et spectroscopie» est associé à la licence de chimie et au master de chimie pour la spécialité perfectionnement d'analyse chimique et spectroscopie, et le second CMI «matériaux minces et divisés» est également associé à la licence de chimie et au master matériaux pour la spécialité matériaux et technologies avancées.

La CFVU a émis un avis très favorable pour la remontée au réseau FIGuRe qui décidera ou non d'ouvrir ces deux parcours.

Monsieur Oroffino fait savoir que l'UNEF dénonce l'orientation active et votera donc contre ces parcours.

Monsieur Boulhol indique être très favorable à ce type de parcours qui permettent des conditions de travail optimales.

Le conseil d'administration approuve les ouvertures de parcours Cursus master en Ingénierie (CMI) suivants :

- CMI Analyse Chimique et Spectroscopie (ACS)
- CMI Matériaux Minces et Divisés (MMD)

par 24 voix pour et 1 voix contre.

VII / Questions diverses

Le Président répond à la question de M. Provansal qui lors du conseil d'administration précédent souhaitait connaître les actions menées avec Kedge qui ne pourraient pas l'être avec d'autres composantes de l'université :

«Faisant suite à une formation double compétence "Gestion de projets en biotechnologies" mise en place en 1999, un accord cadre de partenariat entre l'Université de la Méditerranée et Euromed Marseille a été signé le 3 juillet 2006. Dans ce contexte, un accord de partenariat a suivi , signé en 2006 par l'Université de Provence et l'Université de la Méditerranée, pour le compte de l'ESIL pour un cursus bi-diplômant Ingénieur Génie biologique (UI- UII) - Master of science in Management d'Euromed Marseille. Les cursus bi-diplômants ont été déclinés par la suite pour les 4 filières d'ingénieurs de l'ESIL. Suite à la fusion de 2012, Polytech a souhaité étendre l'offre des cursus bi-diplômants ingénieur Polytech - Programme Grande Ecole Kedge, à tous les élèves-ingénieurs de ses huit filières des campus de l'Etoile et de Luminy. Cette offre fait l'objet de la convention de partenariat pédagogique présentée au CA. Polytech est par ailleurs intéressée par les compétences présentes au sein des composantes de l'Université et dont pourraient bénéficier les élèves-



ingénieurs. Ainsi, une offre de cursus bi-diplômant ingénieur Polytech - MSc in Management en partenariat avec l'IAE est présentée depuis l'année 2015-2016. L'IAE étant une composante de l'Université d'Aix-Marseille, le partenariat a été mis en place entre les deux composantes sans qu'il soit nécessaire de soumettre une convention au CA de l'Université».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Fait à Marseille, le 17 décembre 2015

Le Président d'Aix-Marseille Université